tant une cannette dans une navette. Six jours de repos. Docteur Bernard.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Dans les journées de mercredi et jeudi, il est arrivé aux Halles, les denrées suivantes: Huîtres, 18.700; moules 400 k.; marée, 6.275 k.; pommes de terre. 500 k.; beurre, 30 kilos.

BOUSBECQUE

UN MALFAITEUR a tenté, probablement, de s'introduire nuitamment chez M. Delahoutre-Berlau, bourrelier et cabaretier sur la place, car jeudi matin, en ouvrant son établissement, M. Delahoutre a constaté que quelques vitres de son étalage avaient été brisées après avoir été enduites de savon et que divers objets de l'étalage avaient été jetés à l'intérieur, mais aucune marchandise n'a disparu.

MARCQ-EN-BARŒUL

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Dans la chocolaterie Franchomme et Fauchille, une ouvrière emballeuse, Marie Boremans, 17 ans, domiciliée à Marquette, est atteinte d'un panaris à l'annulaire droit, par suite d'une piqûre par un clou. Quinze jours d'incapacité de travail. Docteur Champenois.

HALLUIN

LA CRÉATION D'UNE BRIGADE MIXTE DE GENDARMERIE. — A la dernière séance du Conseil municipal, un vœu a été émis, tendant à la création à Halluin d'une brigade mixte de gendarmerie. Depuis plusieurs années, l'industrie d'Halluin est continuellement en butte aux grèves qui se déclarent presque sans interruption. Un conflit est à peine apaisé qu'un autre surgit. Jusqu'en ces derniers temps, tout s'était passé d'une façon à peu près pacifique; les ouvriers qui usaient de leur droit de faire grève, ne troublaient pas l'ordre et on n'avait eu à recourir à aucun appel de troupe.

Il n'en a pas été de même lors des dernières grèves. Quelques ouvriers obéissant le plus souvent à des excitations étrangères, se sont laissé entraîner à des actes de violences qui ont parfois pris le caractère d'une véritable émeute.

La situation d'Halluin est toute particulière, par suite de sa position à l'extrême frontière et le chiffre important de sa population étrangère. La gendarmerie et la police locale suffisent difficilement au service d'ordre; il faut bien l'avouer, en diverses circonstances, les forces dont dispose Halluin ont été impuissantes à réprimer les troubles.

Soucieuse de l'ordre public, l'administration municipale estime qu'une brigade mixte de gendarmerie est nécessaire, voire même indispensable à Halluin, et c'est pourquoi, dans sa dernière séance, le Conseil émettait un vœu tendant à voir accroître la brigade de gendarmerie à pied d'Halluin de cinq hommes à cheval, ce qui ferait un contingent de dix hommes.

Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que des vœux sont émis dans ce sens; déjà, en 1895, croyons-nous, le Conseil municipal sollicitait des gendarmes à cheval, et ce vœu était ratifié quelques mois plus tard par le Conseil général.

Les raisons qui motivaient alors ces desiderata sont encore plus sérieuses aujourd'hui, c'est pourquoi cette demande mérite d'être prise en considération.

LES VOLS. — L'individu arrêté hier, sous l'inculpation d'un vol commis mardi soir, au gravier de Bousbecque, après avoir été mis en présence de personnes qui avaient aperçu les malfaiteurs, a été mis en liberté, ayant été reconnu innocent.

RONCQ

LA VENTE DE PAPIERS TIMBRÉS. — Dans sa dernière réunion, le Conseil municipal a émis le vœu qu'il soit établi à Roncq, un débit de papiers timbrés. Il vient d'être fait droit à cette réclamation. Par décision de M. le Receveur de l'enregistrement de Tourcoing, en date du 22 courant, M. Humbert, receveur buraliste vient d'être autorisé à mettre en vente les papiers et vignettes timbrées.

LINSELLES

Les funérailles de M. Arsène Souillart, ancien religieux de l'Ordre des Frères Maristes, ex-directeur de l'école communale et de l'école libre de garçons, ont été célébrées, jeudi matin, devant une très nombreuse assistance. Les enfants de l'école St-Joseph et la *Jeune Garde Catholique* entouraient le cercueil. Les coins du poêle étaient tenus par MM. Pierre Lefebvre, Désiré Debel, Charles Henri, conseillers municipaux, et Louis Dumortier Van Eslande, tous quatre anciens élèves du défunt. C'est le Frère Diogène, provincial des Maristes, qui conduisait le deuil, représentant le frère de M. Souillart, religieux, actuellement en Italie. Dans l'assistance, M. Hopsomer, maire, ses adjoints et les conseillers municipaux; M. Emile Barrois, conseiller général du Nord; des personnalités des communes voisines, des ecclésiastiques, des religieux, des délégations d'anciens élèves des Frères.

M. l'abbé Leroux, curé de la paroisse, a célébré la messe. A l'Offertoire, M. l'abbé Bayard, missionnaire diocésain, a, dans une allocution, fait un délicat éloge du défunt; il rappelle les circonstances de sa mort, et il félicite ses anciens élèves de la pensée généreuse qu'ils ont d'élever un monument à la mémoire de ce vertueux et dévoué maître.

Pendant la cérémonie, la Musique municipale a joué plusieurs marches funèbres.

Au cimetière, trois discours ont été prononcés.

M. Emile Barrois a salué, en termes émus, l'homme si estimé et si aimé, qui, après tant de services rendus comme éducateur de la jeunesse, a été victime des « lois odieuses, injustes et anti-françaises ». Oui, a-t-il dit, honoré et bien cher Monsieur Souillart, Dieu ne permettra pas que le champ où vous avez semé de si bons grains donne de l'ivraie; malgré tout, Linselles restera fidèle à vos enseignements.

Comme chef de la municipalité linselloise, M. Hopsomer adresse, au nom de la commune tout entière, un dernier adieu à l'homme de bien qui s'est dévoué pendant vingt-six ans pour donner aux enfants de Linselles les bienfaits si précieux de l'instruction et de l'éducation. Il rappelle combien M. Arsène Souillart, alors Frère Salathiel, en arrivant dans cette commune, en 1877, donna de suite une vive impulsion à l'école de garçons. M. Hopsomer fait ressortir les brillantes qualités de l'esprit et du cœur de l'homme et les solides vertus du religieux. Il rappelle également que, pour demeurer au milieu de ses enfants, le défunt avait généreusement fait un grand sacrifice, celui de rompre avec la Congrégation à laquelle il appartenait.

M. Hopsomer termine ainsi: « Nous avons la ferme espérance que Dieu, qui est la souveraine bonté et la souveraine justice, a accueilli dans le séjour des élus celui qui lui avait conquis et conservé tant d'âmes sur la terre et qui avait consacré à cette tâche tous les instants de sa vie. »

Enfin, M. P. Lefebvre, conseiller municipal et ancien élève des Frères, a parlé au nom des anciens élèves et des élèves actuels de l'école St-Joseph. Il a, lui aussi, exalté les vertus de M. Arsène Souillart et il a déposé sur la tombe l'hommage ému de la reconnaissance de tous les anciens élèves.

QUESNOY-SUR-DEULE

COMINES

LE DÉPART DU CHEF DE GARE. — Comme nous l'avons annoncé, M. Vitasse, chef de gare à Comines, est nommé au même titre à la gare de la Porte-des-Postes, à Lille. Par son amabilité et sa droiture, le sympathique chef de gare, avait su s'attirer l'estime de tous les Cominois. Aussi, tout en regrettant son départ, ceux-ci ont-ils applaudi à son avancement mérité.

Ajoutons que pour services rendus pendant son court séjour ici, M. Vitasse vient de recevoir du Conseil d'Administration du Chemin de fer du Nord, une gratification de 200 francs.

L'ENQUÊTE SUR L'INDUSTRIE TEXTILE

La Chambre syndicale ouvrière de l'industrie textile vient d'adresser aux ouvriers textiles syndiqués et non syndiqués de Lille et des environs un questionnaire relatif aux conditions du travail dans les tissages et dans les filatures.

Les questions posées envisagent le sort des ouvriers sous ses aspects différents: importance des ateliers, application des lois sur le travail et l'hygiène, modes du paiement, délais de prévenance, amendes, taux des salaires, etc.

Ces questionnaires sont destinés à être remis à la Commission parlementaire de l'industrie textile.

L'ÉLECTION SÉNATORIALE
DU NORD

Les radicaux savent aujourd'hui qu'ils ne pourront pas, ainsi qu'ils l'espéraient, abuser une fois encore de la bonne foi des délégués sénatoriaux.

L'orageux Congrès de mercredi est venu définitivement nous fixer à ce sujet. Les ministériels sont effrayés des progrès accomplis dans le Nord par l'opposition libérale. Ils se rendent compte de la répulsion, — pour ne pas dire du dégoût, — qu'inspire à nos populations la politique jacobine pratiquée par M. Combes et ses amis.

Le *Réveil du Nord* mécontent de voir son favori, M. Debierre, évincé au profit de M. Tribourdeaux ne se gêne plus, d'ailleurs, pour étaler au grand jour l'état d'esprit et les inquiétudes des hommes du Bloc. Le journal socialiste-ministériel va jusqu'à qualifier le candidat radical de « candidat de la frousse », puis il ajoute:

« M. Tribourdeaux qui a passé, de beaucoup, l'âge canonique, nous excusera, mais nous ne pouvons décemment qualifier autrement la naissance de sa candidature au Sénat.

» Il est, cet honorable vieillard, « l'enfant de la peur! »

» On lira plus loin le récit détaillé des incidents qui se sont produits au Congrès républicain et la reproduction aussi fidèle que possible des discours qui y ont été prononcés.

» De cette confusion des langues, nous ne voulons retenir que ce fait: c'est que MM. Georges Robert et Tribourdeaux lui-même après avoir préalablement déclaré qu'ils se rallieraient au second tour à la candidature qui aurait réuni au premier tour le plus grand nombre des voix du Congrès, ont plus qu'oublié cet engagement « solennel » entre le premier et le second tour.

» M. Tribourdeaux a maintenu sa candidature et M. Georges Robert a invité les 17 délégués (sur 222!) qui avaient voté pour lui, à voter pour M. Tribourdeaux.

» Pourquoi ce manquement à la parole donnée?

M. Robert s'en est expliqué.

Il a dit que la candidature de M. Debierre n'avait aucune chance de succès et, après s'être réclamé de la discipline, — alors qu'en attendait le succès de M. Tribourdeaux, sinon son succès personnel — il a renié cette même discipline à l'instant où M. Debierre était sur le *point d'en bénéficier*.

» Nous ne jugeons pas. Nous constatons.

» Mais est-ce un autre sentiment que la crainte qui ait pu inspirer à M. Robert une telle attitude et un autre sentiment que l'intérêt personnel qui ait dicté la conduite de M. Tribourdeaux! »

Si maintenant les radicaux du *Progrès du Nord* s'imaginent faire passer M. Tribourdeaux pour un modéré, ils se trompent étrangement. Le cas de M. Potié est encore trop présent dans toutes les mémoires.

Les déclarations nettement ministérielles faites par M. Tribourdeaux au Congrès, le condamnent d'ailleurs sans merci aux yeux des libéraux.

Entre M. Debierre et le candidat radical, ces derniers ne feront pas de différence. Tous deux iraient au Sénat grossir le nombre des sectaires; tous deux encourageraient, avec la même ardeur, M. Combes dans son œuvre d'intolérance et de proscription.

Aucune confusion n'est donc possible. Le devoir des délégués sénatoriaux républicains antiministériels est, dès lors, clairement indiqué.

Les Messes de Noël

A ROUBAIX. — La Société chorale de Notre-Dame exécutera, à la grand'messe de neuf heures et demie, la Messe des Rois Mages, de Pillot; le *Credo* de la Messe de St-Remy, de Th. Dubois, et un *Tantum ergo* du même auteur. Les soli seront chantés par MM. Verneuil et Dewisnelaere. Le grand orgue sera tenu par M. Koszul.

A LANNOY. — La Société chorale de l'église donnera, aujourd'hui, pendant la messe de 5 heures, une audition de la messe du 2e ton de Dumont harmonisée, et pendant la messe de dix heures une audition de la messe de Notre-Dame des Anges. A l'issue de la messe de 5 heures, M. Henri Corbeil chantera: « Minuit, chrétiens ». Pendant la messe de cinq heures, M. Achille Plouvier, organiste de la paroisse, exécutera sur l'orgue des airs de Noël variés, et pendant la messe de dix heures, il exécutera: Offertoire pour Noël, par Gruson, organiste du grand orgue de la Métropole de Reims, et pour la sortie: *Toccata*, de Th. Dubois.

A TOUFFLERS. — Aujourd'hui, jour de Noël, des messes solennelles seront dites aux heures suivantes: La messe de minuit, à 6 heures, pendant laquelle, la chorale exécutera un Oratorio à 4 voix de Lambillotte. Messe de l'Aurore, à 8 heures. La messe du jour à 10 heures. Pendant cette messe, la fanfare se fera entendre. La Chorale exécutera la messe en fa majeur de Battmann. A 3 heures, vêpres solennelles avec instruction par M. l'abbé Donden, professeur au collège N.-D. des Victoires, à Roubaix.

A MARCQ-EN-BARŒUL. — Voici les morceaux qui seront exécutés aujourd'hui vendredi, pendant la grand'messe, en l'église Saint-Vincent: 1. Fantaisie sur Prétiosa, de Lagnier; 2. Air varié pour deux pistons, Witteman; 3. Le Conscrit, pas redoublé, Baston. L'harmonie, *Les Amis Réunis*, se fera également entendre pendant la grand'messe en l'église du Pont. Elle exécutera: 1. Au Drapeau décoré, pas redoublé, G. Siégrist; 2. Au delà des Pyrénées, fantaisie de Guillement; 3. La Belliqueuse, fantaisie de Legay; 4. Le défilé des Escholiers, pas redoublé de Jacquot.

A COMINES. — Comme nous l'avons annoncé, la société philharmonique se fera entendre en l'église paroissiale, pendant la grand'messe: 1. Ouverture d'Obéron; 2. Carnaval romain; 3. Andante, pour cor. La société chorale *La Concorde* s'y fera également entendre.

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS
ÉCLAIRAGE, OBJETS D'ART
MOREL-GOYEZ, 29 rue Esquermoise, LILLE
LILLE 1902. MEMBRE DU JURY

LILLE

LA FÊTE PATRONALE DE LA FACULTÉ LIBRE DE DROIT a été célébrée hier. Elle a été inaugurée, comme de coutume, par une messe d'actions de grâce, au cours de laquelle M. le chanoine Dewaulle, vice-recteur, a prononcé un éloquent panégyrique de Saint-Louis.

Le soir, à six heures, un banquet intime réunissait au cercle, rue de la Grande-Allée, les professeurs, les étudiants et les anciens étudiants de la Faculté.

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, dans sa séance publique annuelle, a décerné une mention honorable du concours Montyon à MM. les docteurs Ch. Monod (de Paris), et J. Vanverts, (de Lille), pour leur *Traité de technique opératoire*.

UN VOL DE 1.000 FRANCS. — Un négociant en grains, venu à Lille, mercredi, pour passer des marchés avec des clients, s'en fut, la journée finie, dans un estaminet de la rue des Douze-Apôtres. Dans son portefeuille se trouvaient un billet de mille francs, quatre billets de cent francs et un billet de cinquante. Le négociant était généreux et, dans l'arrière-cuisine, la cabaretière et deux de ses locataires menèrent avec lui joyeuse vie.

A minuit, il quitta l'estaminet. Un peu plus tard, il s'aperçut que le billet de 1.000 francs n'était plus dans son portefeuille. Il revint au cabaret. Les deux compagnons qui avaient bu avec lui, un sieur B.., cocher de place, et une demoiselle L..., de Roubaix, n'étaient plus là. La cabaretière affirma n'avoir reçu qu'un billet de cinquante francs et avoir rendu correctement la monnaie de cette somme. Une enquête est ouverte.

UN INCENDIE, RUE DE POIDS. — Un incendie a détruit jeudi matin, vers une heure, l'épicerie tenue, 52, rue de Poids, par M. Vandenbrouck. Les habitants, qui étaient en grand danger, ont été sauvés par les pompiers de Fives. Les dégâts se montent à 8.000 francs.

NOMINATION ECCLESIASTIQUE

M. Brulant, de Valenciennes, nouveau prêtre, est nommé vicaire à Viesly.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille MOTTE-DESCAMPS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Léon-Louis-Jean-Baptiste-Joseph MOTTE-DESCAMPS, Industriel, Ancien Président du Tribunal de Commerce, pieusement décédé à Roubaix, le mercredi 23 décembre 1903, dans sa 62e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée le jeudi 24 courant, à 9 heures, aux Vigiles qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 26 dudit mois, à 10 heures 1/4, en l'église Saint-Martin, sa paroisse, à Roubaix. — Un Obit sera dit ultérieurement au nom du personnel de la Maison Motte-Bossut Fils. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Château, 17.

Les amis et connaissances de la famille NYS-DUVILLERS, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Jean-Baptiste NYS, décédé à Roubaix le 23 décembre 1903, dans sa 47e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le samedi 26 courant, à trois heures, en l'église du Très-Saint-Rédempteur, sa paroisse, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lannes, cour Desbonnets, 3, à deux heures et demie.

NÉCROLOGIE

— Mercredi ont eu lieu, à Raismes, les funérailles de M. André Guilbart, ancien lieutenant des douanes, ancien adjoint au maire de Raismes.

— A Coutiches les funérailles de M. Alexandre Renard, frère de M. le curé de Warlaing, agent de la Compagnie d'assurances La Nationale.

Les funérailles de M. le chanoine Jules Didiot, doyen honoraire de la Faculté de théologie de Lille, ont eu lieu mercredi à Esnes (Meuse). Elles étaient présidées par S. G. Mgr Dubois, évêque de Verdun. L'Université de Lille, était représentée par M. le pro-recteur Rambure, M. le doyen Quilliet, MM. les professeurs Rohart, Chollet et Duthoit, et deux étudiants lorrains, MM. Hanne et Perrin.

MARIAGES & FIANÇAILLES

De Merville, nous apprenons les fiançailles de Mlle Maria Guy, fille de M. Benjamin Guy, négociant, conseiller municipal, et de Mme Guy-Traisnel, avec M. Henri Planque, pharmacien.

Prime absolument gratuite
OFFERTE PAR
LA CONFIANCE
du 28 Décembre au 10 Janvier

A tous ses acheteurs, la Coopérative **LA CONFIANCE**, rue Ma Campagne, offre gratuitement deux vases ou une jardinière bleu de Sèvres, décor émaux.

Pour bénéficier de cette prime, il suffit d'acheter un litre de liqueur extra fine (Anisette, Curaçao, Cassis, etc.), à 3 francs le litre.

Cette prime ne sera donnée qu'une seule fois à chaque client qui, néanmoins sera autorisé, en achetant deux litres de liqueur différente, à prendre les deux vases et la jardinière de façon à avoir, complète, une garniture de fenêtre ou de cheminée.

LA CONFIANCE est la première société qui ait créé à Roubaix une distillerie de liqueurs fines. 45877

COMMUNICATIONS

Roubaix. — *Choral Nadaud.* — Répétition partielle samedi soir, à neuf heures un quart, et répétition générale à neuf heures trois quarts et vote pour dix nouveaux chanteurs.

— *Chauffeurs-conducteurs de machines.* — Assemblée générale, dimanche 27 décembre, à cinq heures et demie, chez M. Alphonse Vandenbulcke, place Nadaud, 1.

— *Anciens Sous-Officiers Français.* — L'assemblée générale du quatrième trimestre aura lieu dimanche 27, à quatre heures et demie, au Café Delattre: 1° Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale; 2° Situation financière du quatrième trimestre; 3° Rapport de la Commission des finances pour l'année 1903; 4° Rapport de la Commission des fêtes pour le concert-bal du mois de février prochain; 5° Conférence sur la Dotation de la Jeunesse de France, par M. le docteur Faidherbe.

— *Joyeux épinettistes.* — Le siège de la société est transféré chez M. Aug. Demay, estaminet du *Coq Français*, rue du Tilleul.

— *Fédération de la Jeunesse Catholique.* — *La Liberté*, fanfare de la *Fédération de la Jeunesse Catholique*, se fera entendre en l'église St-Martin, le jour de Noël, à la messe de midi. MM. les membres du Comité directeur de la *Fédération de la Jeunesse Catholique* sont priés d'assister à cette messe.

— *Philharmonique du Jean-Ghislain.* — Les répétitions recommenceront le samedi 26, à neuf heures.

— *Société de secours mutuels des ouvriers en bâtiments de Roubaix.* — Dimanche 27 décembre, réunion mensuelle des sociétaires, à sept heures, à l'estaminet du *Soleil qui luit pour tout le monde*, coin des rues Pellart et de l'Ommelet.

CORRESPONDANCE

(Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité de la rédaction).

A propos de la grève générale

Roubaix, le 24 décembre 1903.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Je lis dans l'organe collectiviste *Le Travailleur*, une réponse à ma lettre parue dans le *Journal de Roubaix* il y a quelques jours. Que le rédacteur de cet article relise attentivement ce que j'ai dit. Je n'ai pas dit que l'ouvrier gagnait assez, mais au contraire qu'il devait gagner suffisamment pour nourrir sa famille et qu'il ne devait pas faire grève dans un but politique.

Recevez, Monsieur le Directeur, mes salutations empressées.

Un ouvrier père de famille.

Le tramway de Roubaix à Lille

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

A quand le service régulier du tramway entre Lille et Roubaix? Il nous semble que le trafic entre les deux villes en vaut la peine et que la Compagnie des tramways pourrait se mettre un peu en peine de donner satisfaction aux voyageurs, mais loin de s'en soucier, au lieu de donner toutes les commodités possibles pour que le service soit régulier, elle envoie, malgré toutes nos réclamations, nos trains jusque la place de Tourcoing, quoiqu'il y ait déjà un service très nombreux, ce qui donne chaque jour par la traversée des caniveaux, des déboires et des retards incalculables, si bien qu'il n'est plus possible de compter sur le service des cars.

Dernièrement, après avoir attendu sur la Grande-Place de Lille 35 minutes (et nous sommes des heureux), nous avons mis une heure un quart pour faire la route jusqu'à Roubaix.

Pourquoi ne ramènerait-on pas le service comme il était fait de prime abord, de la place de Roubaix à la place des Ponts-de-Comines ou voire même la Grande-Place?

Nous rappelons aussi à la Compagnie qu'elle nous avait promis pour le 1er novembre une voiture de 1re classe réservée aux fumeurs. Nous l'attendons toujours. Ne pourrait-elle aussi rétablir l'arrêt de la rue des Fabricants?

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations empressées.

Un groupe d'abonnés et de voyageurs.

A propos des debits de tabac

Tourcoing, le 24 décembre 1903.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Veuillez, s'il vous plaît, m'accorder l'hospitalité de vos colonnes pour y inscrire la lettre suivante:

Il existe à Tourcoing chez certains débitants de tabac un abus qui tend encore à s'accentuer.

Un malheureux ouvrier qui n'a que vingt centimes pour payer son paquet de tabac, se le voit refuser pour la raison qu'il n'a pas de quoi prendre à la buvette annexée une ou plusieurs consommations; un autre après lui entrera, demandera un verre; ce paquet de tabac lui sera servi aussitôt. S'il prend plusieurs consommations, il aura droit même à plusieurs paquets de tabac; c'est illogique et injuste.

Il serait vraiment temps de remédier à cet état de choses, car le tabac est suffisamment cher, sans qu'un pauvre père de famille soit encore obligé de faire des dépenses, chaque fois qu'il doit s'en procurer.

Avec mes remerciements anticipés, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma parfaite considération.

Un fumeur désolé.

PETITE CORRESPONDANCE

LE « JOURNAL DE ROUBAIX » PUBLIE GRATUITEMENT, SOUS CETTE RUBRIQUE, LES RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS.

D. S. 206. — Non. — *Un métallurgiste.* — Adressez votre demande à la Préfecture du Nord. 100 francs pour la France. — *Haute Forme.* — Adressez votre demande à la Bourse du Travail. — *Un ouvrier sans instruction.* — Il faut prononcer: *Trankil.* — *H. M.* 28. — Cette tombola a été tirée le 13 décembre. — *J. T. C. S.* — Il doit jouer son point. — *F. C.* — Vous devez envoyer des cartes de visite. — *H. B.* — Nous n'avons pas reçu votre lettre. — *Un coulonneux.* — Il est défendu de tenir des pigeons voyageurs sans autorisation. Vous êtes passible de la correctionnelle. — *Moïse.* — Adressez-vous à M. le Préfet de police. — *L. O. sculpteur.* — Consultez un manuel spécial. — *A. D.* — 1° Non; 2° Oui. — *Un dévoué.* — Il y a toujours cent demandes pour un emploi. — *Amédée, Tourcoing.* — Non. — *N° 1955.* — La rue du Moulin-Vert se trouve dans le 14e arrondissement.

V. C. né en 1859. — Non, il est Français et ne peut répudier cette qualité. — *A. C. J.* — 1° Oui; 2° Oui; 3° A M. le commandant de la défense mobile à Dunkerque. — *Elie, Edmond, Albert, Les Bossus.* — 1° Douai-Ouest le 21 janvier, à deux heures du soir, et Douai-Sud le lendemain, à la même heure; 2° L'itinéraire du conseil de revision sera fixé après les opérations du tirage au sort; 3° Oui, il le déclare à l'appel de votre nom. — *De Cramodo.* — 1° 16 ans; 2° Saumur et Fontainebleau; 3 Appartenir à l'armée; 4° Ils perçoivent s'ils élèvent les enfants *à leurs frais*; 5° Voyez quelques vétérinaires ou maréchaux-ferrants.

B. D. — En cas de décès, si le commerce cesse, les héritiers peuvent obtenir dégrèvement des mois de patente restant à courir à la condition d'en faire la demande dans le délai voulu. Vous avez donc attendu trop tard et comme vous êtes responsable de la patente qui est due pour l'année entière, voyez le plus tôt possible M. le Contrôleur à la Mairie de Croix (le jeudi après-midi, de 2 heures à 4 heures) et tâchez d'obtenir le transfert amiable au nom du successeur pour novembre et décembre. — *L. T. G.* — Roubaix, Lille, Armentières, Bailleul, Caestre, Steenwoorde, Herzeele, Bambecque, West-Cappel, Maison-Blanche, Teteghem, Dunkerque 86 kilomètres. — *K. L. Arthur.* — 1° Tourcoing à Bergues, 80 kilomètres. — *L. T.* 194. — 1° et 2° La patente est la même pour ces deux commerces mais elle varie suivant la classe à laquelle on est imposé et suivant l'importance du loyer; 3° Le droit fixe pour cette patente (4e classe), s'élève déjà à plus de 150 francs (avec les centimes additionnels), et il faut y ajouter le droit proportionnel sur la valeur locative; 4° C'est aussi très variable; pour un loyer aussi peu important vous ne paierez peut-être qu'une cote personnelle (3 fr. 05); si l'on vous impose à une cote mobilière, elle ne dépassera pas 10 à 15 fr.; 5° Il n'y a de permis à demander ou de déclaration à faire que pour vendre des boissons ou liqueurs; 6° La première patente est toujours imposée pour le nombre de mois restant à courir depuis le mois où l'on commence jusqu'au 31 décembre de la même année. — *Paul Bert.* — Si personne ne fait plus usage de cette bicyclette il n'y a qu'à la démonter et faire la déclaration à la Mairie pour le 31 janvier au plus tard (en retour un récépissé) afin de ne plus payer la taxe. — *Nordtom.* — 1° La tombola du *Nord-Touriste* au profit des cantonniers a été tirée le 25 octobre à la salle des fêtes de la Mairie de Roubaix; 2° Vérification faite aucun de ces numéros n'est sorti. — *K. H.* — C'est Constant le Boucher et non Raoul qui a pris part à cette assaut. — *Dubois, Roubaix.* — 3° Le montant de ces contributions est variable car pour la profession que vous indiquez, il y a plusieurs classes de patente; il peut varier entre 50 et 100 francs; voyez M. le contrôleur de votre canton à la Mairie; 4° Aucune autorisation à demander. — *Avenir.* — Non, ces cours n'existent pas à Roubaix ni ailleurs. — *D. Roubaix.* — 1° Voyez la réponse précédente; 2° Oui, il existe des ouvrages spéciaux; demandez-en la liste au siège de l'*Automobile-Club du Nord*, 104, rue du Moulin, Roubaix.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du jeudi 24 décembre 1903

Présidence de M. Sée, vice-président.

Entraves à la liberte du travail à Roncq

Une scène de grèves qui s'est produite à Roncq, dans le courant du mois d'octobre, a abouti au renvoi de cinq prévenus devant le Tribunal correctionnel de Lille, sous prévention d'entraves à la liberté du travail. Ici les incidents ne présentent pas une bien grande gravité; quatre des prévenus sont de jeunes gamins, ouvriers de filature, n'ayant même pas atteint la majorité pénale: Victor Descamps, 13 ans; Raoul Roelens, 15 ans; Constant Deblaere, 14 ans; Arthur Christians, 15 ans; le cinquième, Bruno Desauw, est âgé de 24 ans.

Sept témoins sont appelés à la requête du ministère public. Charles Vanvolleghem, 15 ans, ouvrier de fabrique à Roncq, a été menacé de coups par Descamps, Roelens et Deblaere; il a même été frappé, mais les coups n'ont présenté aucune gravité. — Achille Saelens, 15 ans, de Lauwe (Belgique), a été également menacé par Roelens, s'il ne voulait pas faire grève. — Même accusation contre Roelens de la part d'Arthur Gilles, 17 ans. — Arthur Bouscart, 14 ans, ouvrier de filature au Blanc-Four, allait travailler à l'usine de M. Leroux; Descamps s'est avancé vers lui et lui a dit: « Si vous travaillez, je vous jetterai des briques. »

Henri Bouscart, 16 ans, ouvrier de filature à Roncq, a reçu des briques de Descamps, près de l'usine Leroux.

Cyrille Vankeirsbilcke, 19 ans, tisserand, rue de Lille, à Roncq, déclare: « Desauw menaçait les autres qui venaient travailler. »

D.: Qu'est-ce qu'il leur disait? — R.: Il criait: « Le premier qui s'y rendra, je lui f... des coups de pied. »

Enfin Mme Adèle Lannoo, veuve Naytens, ménagère au Blanc-Four, a assisté à cette scène: « J'ai entendu Desauw qui menaçait: Le premier qui travaille pour 20 sous, je l'arrange; et il levait la main en disant cela. »

Deux des prévenus se sont seuls présentés, Roelens et Christians, qui tous deux ne parlent que le flamand et nient les faits qui leur sont reprochés.

Le Tribunal, en raison du peu de gravité des faits (déclare le jugement), rend à leurs parents Descamps, Roelens, Deblaere et Christians; il condamne Desauw, par défaut, à trois jours de prison.

Intéressante question de droit pénal. — Fausses déclarations d'accidents du travail

Le Tribunal correctionnel de Lille avait à trancher une intéressante question en matière d'accident du travail; on sait que, d'après la loi de 1898, les ouvriers blessés ont droit, pendant la durée de leur maladie, à *l'indemnité du demi-salaire, et même, en cas d'incapacité permanente*, à une rente viagère. L'ouvrier qui déclare faussement un accident ou qui aggrave volontairement sa blessure, pour se faire payer plus longtemps des demi-salaires, commet-il le délit d'escroquerie? Le Tribunal s'est prononcé pour l'affirmative, sur la plainte de la Compagnie d'assurances *La Flandre*.

Le prévenu est un nommé François Jonckheer, ouvrier à Wervicq, qui travaillait chez M. Chauvel, à Tourcoing. Le 14 mars, il se plaignit d'une entorse au pied droit; le docteur Leduc constata une légère plaie contuse qui devait guérir assez rapidement. Trois mois après, la plaie était toujours là, ce qui parut vraiment extraordinaire. Les médecins voyant déçus tous leurs pronostics, on envoya le blessé à un spécialiste, M. le docteur Guermonprez, chirurgien à Lille, qui soigna Jonckheer pendant 56 jours, sans résultat également. Le plus curieux est qu'il ne trouvait aucune trace de blessure, il n'y avait rien; comme le patient se plaignait d'une inflammation d'une bourse séreuse, on l'ouvrit, il n'y avait encore rien, pas la moindre trace d'une inflammation. Cela menaçait de durer, et quinze médecins avaient visité le malade sans rien découvrir et sans s'expliquer la douleur quand, le 3 août, M. le docteur Guermonprez découvrit par le plus grand hasard la supercherie. Avant la visite au dispensaire, le blessé prenait un long bain de pied; tout d'un coup, le téléphone annonça l'arrivée d'un blessé, perdant beaucoup de sang: comme il fallait faire la place nette pour le soigner de suite, le docteur Guermonprez dit à Jonckheer de se hâter, mais celui-ci n'en fit rien; c'est alors que le médecin renversa le bain de pieds et voulut faire le pansement: mais alors il aperçut sur la blessure les traces d'une emplâtre que Jonckheer avait dû y ajouter; rentré chez lui, il mettait cet emplâtre qui enflammait la plaie et il prenait son bain très long pour en faire disparaître les traces avant la visite. Pour contrôler ses constatations, le chirurgien établit un pansement antiseptique, qu'il scella d'un cachet spécial, pour empêcher qu'on le défît; le lendemain, la plaie était guérie! Il est à noter que Jonckheer, ancien infirmier, avait des connaissances médicales et pharmaceutiques.

M. Chauvel, le patron, se porte partie civile. M. Fauchille, avocat, qui le représente, signale tout d'abord la nécessité qu'il y a à punir ceux qui abusent d'une loi et escroquent ainsi ce à quoi ils n'ont pas droit. Jonckheer a touché 250 francs de demi-salaires; et, même après la découverte de sa supercherie, il a assigné son patron en paiement de nouveaux salaires et d'une rente: après une expertise du docteur Dewyn, de Tourcoing, conforme à celle du docteur Guermonprez, le juge de paix l'a débouté de sa demande.

Me Parmentier, qui plaide pour le prévenu, explique qu'il y a des doutes dans cette affaire: deux médecins ont trouvé dans le pied de Jonckheer, l'un une arthrite, l'autre un kyste.

Le Tribunal a décidé que le fait par Jonckheer, non seulement de simuler un faux accident, mais même seulement d'aggraver la blessure, constitue une escroquerie; il y a des mensonges qui sont appuyés d'un fait extérieur, ce qui est la manœuvre frauduleuse et celle-ci avait pour but de se faire payer des demi-salaires, qui n'étaient pas dus. En raison de la gravité du fait, il y a lieu de se montrer sévère. En conséquence, le Tribunal condamne François Jonckheer à un mois de prison sans sursis; il le condamne, en outre, envers son patron, au remboursement des frais et demi-salaires indûment perçus, soit 501 fr. 05, avec contrainte par corps au minimum, soit de quatre mois.

— x —

LES INCIDENTS D'ARMENTIÈRES. — Quelques jours avant les troubles d'Armentières, des incidents se produisaient dans cette ville, à propos d'un différend entre locataire et propriétaire; ce dernier, non payé du loyer, avait obtenu par jugement l'expulsion de son locataire et avait fait mettre les meubles dehors par ministère d'huissier. Les voisins s'ameutèrent, et des manifestations tumultueuses eurent lieu en face de la maison de M. Delambre, le propriétaire, chez qui la foule cassa tous les carreaux. Deux prévenus sont traduits de ce chef pour bris de clôture, Jules Dumortier, 26 ans, manœuvre de maçon, et Théophile Dumoulin, 25 ans, domestique. Les

---

FEUILLETON DU 26 DÉCEMBRE 1903 N° 201

LA JOUEUSE D'ORGUE
par XAVIER DE MONTÉPIN

DEUXIÈME PARTIE
LA PETITE MARTHE

Marthe termina sa chanson, recueillit une salve d'applaudissements, esquissa une belle révérence, et, avec l'aide de sa grand'mère, roula l'orgue plus loin, devant la grille d'une autre propriété.

Après que les bravos eurent succédé aux dernières notes, un moment de silence régna dans le fumoir où venait d'avoir lieu la scène à laquelle nous avons assisté.

On était désolé de l'insuccès complet de la tentative sur laquelle il semblait qu'on eût le droit de fonder tant d'espérances.

Robert, très sombre, essuyait son front mouillé de sueur.

C'était lui, surtout, que frappait à l'endroit sensible la résistance imprevue de Véronique.

Les beaux plans d'O'Brien s'écroulaient, sapés par la base.

Les périls, qu'il avait cru pouvoir conjurer, restaient plus que jamais menaçants.

XLVI

Henri Savanne rentra, après avoir refermé la grille.

— Mon cher enfant, — lui dit le chef de clinique des Quinze-Vingts, — nous ne pouvons rien contre l'obstination de cette pauvre femme. — Son épouvante à la seule pensée d'une opération la placerait dans des conditions défavorables et entraverait à coup sûr une réussite en tout autre cas certaine... — Nous avons fait tout ce qui dépendait de nous... — Laissons-la réfléchir... Si son état d'âme se modifie, si elle revient à nous plus confiante, nous agirons...

— Vous lui auriez rendu la vue, maître, n'est-ce pas ?

— J'en suis sûr... — Enfin, on ne guérit par les gens malgré eux... n'en parlons plus, et attendons...

Les deux chirurgiens, à qui leur clientèle ne laissait que bien peu de loisirs, quittèrent ensemble la villa Savanne.

Robert ne partit pas.

Il voulait, une fois la nuit venue, aller trouver le docteur O'Brien à l'adresse indiquée par lui, et le mettre au courant de ce qui se passait.

Ce fut donc seulement à huit heures et demie du soir, après le dîner, qu'il prit congé de Daniel.

Au lieu de gagner la gare du Parc-Saint-Maur, il se dirigea vers le centre de la commune et se fit indiquer l'avenue qu'il cherchait.

Un quart d'heure plus tard, il sonnait à la porte de la demeure isolée du pseudo-Nelson.

Celui-ci, qui prenait ses repas au dehors, venait seulement de rentrer.

En entendant le coup de sonnette, il tressaillit.

Qui pouvait venir chez lui à cette heure ? se demanda-t-il.

Et aussitôt il se répondit que le visiteur devait être Robert Vernière, puisque Robert seul connaissait sa retraite.

Vraisemblablement le fratricide avait à lui apprendre quelque chose d'important et de pressé.

Sans lumière, il sortit de la maison et se dirigea vers la porte dont il entr'ouvrit l'un des volets mobiles.

— Qui est là ? — demanda-t-il à voix basse.

— Moi, Robert... — répondit le nouveau venu du même ton.

Une clef grinça dans la serrure et la porte tourna sur ses gonds.

— Je vous avais deviné, — fit l'Américain. — Entrez...

Robert passa.

O'Brien, après avoir refermé la porte derrière lui, reprit:

— Suivez-moi... et de très près, car on n'y voit goutte...

Et il conduisit son visiteur vers le pavillon dont ils franchirent ensemble le seuil.

Une bougie dans un chandelier de cuivre éclairait mal une assez vaste pièce dont les volets pleins étaient hermétiquement clos.

— Vous êtes seul ? — demanda Robert.

— Absolument seul.

— Mais mademoiselle Mariani ?

— Partie depuis quatre jours pour l'Italie où elle va m'attendre... Elle s'ennuyait ici à périr, et elle devenait gênante... — Maintenant, causons... — Ou je me trompe fort, ou votre présence chez moi, ce soir, est d'heureux augure...

— Vous vous trompez absolument.

— Ce que je vous avais recommandé de faire ?

— N'a réussi qu'à moitié...

O'Brien fronça le sourcil.

— Expliquez-vous... — dit-il. — Vous deviez vous occuper de deux choses, le cachet et l'aveugle...

— Le cachet est ici, au Parc-Saint-Maur, sur le bureau ou dans un tiroir du bureau de Daniel Savanne, dans son cabinet de travail dont les portes ne sont jamais fermées à clef.

— Bien. — Mais l'aveugle et sa petite-fille ?

— Tout semblait marcher à merveille. — J'avais obtenu pour elles l'hospitalité de la villa Savanne où Henri pourrait lui donner ses soins pendant la durée du traitement précédant l'opération... Elle devait habiter avec la petite Marthe le chalet situé au bas du parc, au bord de l'eau.

— L'endroit était admirablement choisi !

— Oui, mais malheureusement Véronique Sollier n'y viendra pas...

— Pourquoi ?

— Elle refuse de se laisser opérer.

— Elle repousse la chance de recouvrer la vue?

— Oui, et avec une obstination dont il a été impossible de triompher.

Et Robert raconta par le menu au pseudo-Nelson ce qui s'était passé quelques heures auparavant dans le fumoir de la villa Savanne, en présence de deux célébrités chirurgicales.

O'Brien fit entendre un juron formidable.

— Rien de fait ! — s'écria-t-il ensuite. — J'ai perdu mon temps ici !

— Est-ce ma faute?

— Je ne dis pas cela, mais il n'en est pas moins certain que tout ce que j'avais combiné devient impossible! — Emballé par l'appât de la somme que vous m'aviez promise, j'ai lâché la proie pour l'ombre, j'ai voulu sottement courir deux lièvres à la fois, et partout je fais buisson creux!... — A l'heure qu'il est je devrais, avec la petite Marthe dans les mains, être loin de Paris, loin de la France, loin des dangers qui me menacent aussi bien que vous! — Au lieu de cela, je suis ici, et j'y suis pour rien!..

— Qu'allons nous faire?

— Que voulez-vous que je fasse?

— Trouvons un autre moyen.

— Le plan que j'avais combiné était le seul praticable. — Une fois Véronique Sollier et sa petite-fille installées à la Villa Savanne, tout devenait possible, presque facile... — Elles n'y sont pas, elles n'y viendront pas, tout est fini... — J'ai perdu mon temps... — Vous n'avez plus rien à craindre, et je suis volé...

— Je n'ai plus rien à craindre, dites-vous? — répéta Robert qui ne saisissait pas la pensée de l'Américain.

— Assurément non. — L'aveugle ne veut pas qu'on l'opère, et par conséquent elle cesse d'être dangereuse pour vous, puisqu'elle ne vous reconnaîtra jamais... — Quant à la breloque compromettante remise par elle au juge d'instruction, vous savez où elle est et les clefs sont sur toutes les portes, donc ça devient un jeu d'enfant! — Travaillez, mon cher, allez la prendre... — Vous n'avez pas besoin de moi pour ça!

— Alors vous m'abandonnez?

— Puisque vous pouvez agir seul...

— Vous renoncez à gagner la somme promise? Une fortune?

— J'y renonce parce que c'est impossible.

— Et abandonnez-vous aussi l'idée de vous emparer de l'enfant?

— Ah! quant à cela, non, par exemple! — La fortune qui ne me viendra pas de vous me viendra d'elle!... — J'enlèverai l'enfant et vous me compterez les deux cent mille francs que vous m'avez promis...

— Mais si la breloque qui se trouve entre les mains de Daniel Savanne revient dans les miennes, je n'aurai plus rien à craindre de l'enfant...

O'Brien se mit à rire.

(A suivre). XAVIER DE MONTÉPIN.